

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

□) ECRET N° 70/311 du 25-9-1970

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Mérite Congolais :

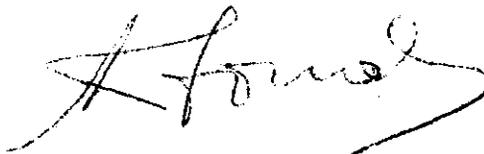
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur Bernard DENJEAN, Médecin-Chef des Services Médicaux à
l'Hôpital Général de BRAZZAVILLE
Monsieur Jean Edmond Eugène BROQUET, Médecin-Chef du service Electro-
Radio à l'Hôpital Général de BRAZZAVILLE
Monsieur Raymond GAUDINEAU, Médecin-Chef du service Neuro-Psychiatrie
à l'Hôpital Général de BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement
des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 25 Septembre 1970



CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.